

# DELICES DU CARIBOU®

Importation de specialites canadiennes



RCS JOIGNY 500 736 087 – 1 rue de l'Ilotte – 89710 SENAN - FRANCE  
 Tél. : + 33.(0)6.76.96.31.07 - [fcampenon@delicesducaribou.com](mailto:fcampenon@delicesducaribou.com) – [www.delicesducaribou.com](http://www.delicesducaribou.com)

## BON DE COMMANDE 2009

Réf.	Produit	Conditionnement	Quantité commandée	Prix de vente TTC à l'unité en Euro	Poids produit + Emballage en kg	TOTAL
DC200	Vinaigre	200 ml		13.00	0.950	
DC251	Vinaigrette érable et moutarde de Dijon	250 ml		8.00	0.750	
DC252	Vinaigrette érable et Porto	250 ml	Dispo en juin	8.00	0.750	
DC253	Vinaigrette érable et framboise	250 ml	Dispo en juin	8.00	0.750	
DC254	Vinaigrette érable et pesto	250 ml	Dispo en juin	8.00	0.750	
DC110	Moutarde	110 ml		6.50	0.430	
DC60	Bonbons seau métal	60 pièces		29.00	0.580	
DC20	Bonbons boîte métal	20 pièces		10.00	0.340	
DC10	Bonbons boîte métal	10 pièces		5.00	0.280	
DC89	Biscuits	89 g		5.00	0.280	
DCTH	Thé à l'érable	25 sachets		5.50	0.220	
DCCA	Café à l'érable	100 g		6.50	0.280	
PCOF	Petit coffret bois vide	240 x 110 x 100 (3 produits)		7.00	0.900	
GCOF	Grand coffret bois vide	320 x 240 x 100 (5 à 6 produits)		10.00	1.700	
BIO40	Sirop d'érable feuille bio	40 ml		4.50	0.300	
BIO200	Sirop d'érable feuille bio	200 ml		14.00	0.800	
BIO250	Sirop d'érable bio	250 ml		15.00	0.720	
BIOFD	Fondant d'érable bio 250 g	250 g		11.00	0.650	
BIOGE	Gelée d'érable bio 190 ml	190 ml		11.00	0.580	
BIOSF	Sucre d'érable bio fin	190 g		11.00	0.680	
BIO4P	Coffret 4 produits x 40 ml	160 ml		22.00	0.640	
DCVAL	Apéritif Val Ambré	375 ml		20.00	0.850	
				TOTAL POIDS		
					Montant Port	
					TOTAL	

Delices du Caribou se réserve le droit de modifier à tout moment son tarif en fonction des taux de change et du coût des transports. Tarif valide au 1<sup>er</sup> avril 2009.

LIVRAISON		FACTURATION	
Nom :		Nom :	
Adresse :		Adresse :	
Code Postal :	Ville :	Code Postal :	Ville :
Tél. :		Tél. :	
Signature :			
Règlement par chèque ou virement à l'ordre de FC INTERNATIONAL SARL			

## TARIFS COLISSIMO EN EURO

Poids En kg	FRANCE	Outre-mer 1	Outre-mer 2	International Zone A	International Zone B	International Zone C	International Zone D
0.5	5.50	8.35	10.00	-	-	-	-
1	6.70	12.55	15.00	15.90	19.20	22.10	24.40
2	7.65	17.15	26.50	17.45	21.10	29.50	36.60
3	8.60	21.75	38.00	21.05	25.50	38.70	48.80
5	10.50	30.95	61.00	28.25	34.30	57.10	73.20
7	12.40	40.15	84.00	35.45	43.10	75.50	97.60
10	15.25	53.95	118.50	46.25	56.30	103.10	134.20

Outre-mer 1 : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, St-Pierre et Miquelon, St Martin, St Barthélemy,

Outre-mer 2 : Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Les Terres Australes et Antarctiques françaises,

International Zone A : Union européenne, Suisse et Norvège,

International Zone B : Pays de l'Europe de l'Est (hors Union Européenne), Maghreb,

International Zone C : Pays d'Afrique hors Maghreb, Canada, Etats-Unis, Proche et Moyen Orient,

International Zone D : Autres destinations.

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **CARACTERE OBLIGATOIRE**

Toute commande passée au Vendeur emporte acceptation obligatoire et sans réserve des présentes conditions générales et, notamment, de la clause de réserve de propriété.

Elles prévalent sur les conditions générales de l'Acheteur, lesquelles ne peuvent être opposées au Vendeur que pour les clauses et conditions compatibles avec les présentes conditions.

Au cas où une clause des présentes conditions générales de vente serait contraire à une disposition légale impérative, la validité des autres clauses ainsi que la validité du contrat en son ensemble ne serait pas affecté.

### **I – COMMANDE**

Les commandes passées par l'Acheteur auprès du Vendeur n'acquiescent force obligatoire qu'après acceptation expresse donnée par ce dernier au moyen de la facture qu'il adresse à l'Acheteur, à l'exclusion notamment de tous autres engagements qui pourraient être pris par les employés ou représentants du Vendeur.

Le minimum de la commande est précisé au tarif du Vendeur en vigueur.

### **II – PRIX**

Les prix indiqués au tarif en vigueur sont des prix toutes taxes comprises.

La vente des produits s'effectue au prix inscrit au tarif du Vendeur en vigueur au jour de la facturation. En cas de modification de ce tarif pour un produit commandé et non encore livré, l'Acheteur est en droit de résilier sa commande à condition de le faire par écrit et, au plus tard, 14 jours après avoir eu connaissance de ladite modification.

Le Vendeur se réserve le droit de regrouper les commandes et de les expédier que pour un montant minimal facturé précisé dans le tarif en vigueur.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier son tarif en cours d'année.

### **III – LIVRAISON**

Les marchandises sont vendues fermes et voyagent aux risques et périls du destinataire qui en cas de manque ou d'avarie doit exercer lui-même recours auprès du transporteur.

Le Vendeur n'accepte aucun retour ni échange.

### **IV – RECLAMATIONS**

Toute réclamation relative à la quantité, à la qualité ou à un défaut éventuel doit être adressée au Vendeur dans un délai de 3 jours à compter de la réception des produits par l'Acheteur.

### **V – REPRISE**

Nonobstant les stipulations des paragraphes III et IV ci-dessus, les produits vendus et livrés ne sauraient être repris par le Vendeur qu'après accord écrit de celui-ci. Une telle reprise ne constitue ni une obligation du Vendeur, ni une novation au principe que les produits sont vendus fermes à l'Acheteur.

Les frais de réexpédition au Vendeur et les risques de réexpédition sont à la charge du Vendeur.

Aucun produit n'est repris si son état ne permet pas sa revente immédiate ou si l'article ne figure plus au tarif en vigueur.

### **VI – GARANTIES ET EXCLUSIONS**

Les produits vendus sont garantis pour l'usage auquel ils sont destinés. La seule obligation incombant au Vendeur au titre de cette garantie est le remplacement du produit défectueux et le paiement de frais de port au tarif de la Poste en vigueur.

Les défauts et détériorations provoqués par un fait extérieur ou une modification du produit non prévue par le fabricant sont exclus par la garantie.

### **VII – CONDITIONNEMENT ET PRESENTATION**

L'acquéreur s'interdit de procéder à toute transformation ou reconditionnement des produits qui lui auront été vendus, ainsi qu'à toute altération de la marque apposée tant sur le produit que sur l'emballage.

### **VIII – PAIEMENT**

Les paiements sont exigibles d'avance.

### **IX – LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT**

- a) La loi applicable au contrat entre le Vendeur et l'Acheteur est la loi française qui régit les présentes conditions générales,
- b) Tous différends nés ou à naître du contrat et/ou des présentes conditions générales de vente sont de la compétence exclusive du Tribunal de Joigny (89).